

CHARTRE DES TIERS-LIEUX DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES

FÉVRIER 2018

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

Afin de promouvoir et accélérer l'interdisciplinarité, de développer la création croisée et d'affirmer une politique d'ouverture sur son territoire, l'Université de Nantes engage le développement d'un réseau de tiers-lieux d'innovation à l'échelle de l'établissement.

La mise en place d'un nouveau type d'espace de travail, de rencontre, de vie et d'innovation au cœur de ses campus doit faciliter les frictions créatives entre chercheurs, étudiants et collaborateurs d'entreprises et anticipe ainsi les nouveaux modes de travail comme l'essor du télétravail.

À mi-chemin entre le lieu de travail et le domicile, ces tiers-lieux ont pour objectif de stimuler des nouvelles pratiques de recherche, de pédagogie, de valorisation et création d'entreprise. Chaque tiers-lieux doit être propice à la sérendipité et devenir un générateur de « découvertes heureuses imprévues ».

Ouvert au plus grand nombre, ce réseau a aussi vocation à faire rayonner l'Université de Nantes et ancrer plus avant sa place dans la cité. Enfin, à travers une programmation événementielle régulière, ce réseau accompagne la politique d'ouverture de l'université sur son territoire.

C'EST QUOI ?

Le réseau des tiers-lieux est un ensemble d'espaces chaleureux, conçus pour l'échange, encourageant la mixité des publics. Ces espaces partagent une identité visuelle commune afin de les doter d'une visibilité forte. Ils proposent une offre de services pratiques riche (outils numériques, vidéoprojecteur, visio, machine à café, snack, mobilier adapté...). Ils sont interconnectés à l'aide d'outils numériques (visioconférence). En tant qu'espaces vivants, ils ne sont pas forcément silencieux.

Selon leur configuration, ils peuvent être orientés :

- Pédagogie : espaces adaptés à l'accueil de groupes de TD, disposant d'outils d'enseignement (vidéo projecteurs, etc.)

- Recherche et partenariats : mise en partage d'outils numériques, de production, d'expérimentation, etc.
- Co-working : espaces adaptés au travail en groupe

Ils sont nécessairement constitués :

- d'un espace « accès libre », aménagé pour offrir des conditions favorables à la rencontre et l'échange.
- d'un ou plusieurs espaces « sur réservation ». C'est dans cette partie fermée que peuvent se trouver des outils et ressources spécifiques (vidéoprojection, imprimantes 3D, visioconférence, équipements numériques...). L'accès à ces espaces se fait par réservation sur une plateforme commune à tout l'établissement. Tous les utilisateurs bénéficient des mêmes conditions de réservation.

POUR QUI ET PAR QUI ?

Tous les tiers-lieux sont accessibles :

- À tous les personnels de l'université
- À tous les étudiants de l'université
- Aux étudiants-entrepreneurs de l'Université
- Aux partenaires de l'université (entreprises, startups, associations, autres établissements ESR, etc.)

L'accès aux partenaires se fera dans le cadre de conventions préalablement établies. Ces dernières définiront notamment les conditions

d'accès pratiques (parking, badge d'accès...) et d'éventuelles contreparties financières.

Le réseau sera animé par un régulateur chargé de proposer des animations, d'accompagner les utilisateurs dans l'organisation d'évènements, de faciliter l'appropriation des espaces et des outils. Il préparera un suivi des activités et des usages. Il sera également chargé de veiller à l'équilibre du modèle de financement du réseau des tiers-lieux afin de garantir sa soutenabilité.

COMMENT ?

L'objectif est de fournir à tous un service simple d'accès. Les modalités de réservation, d'accès physique (horaires d'ouverture, cartes d'accès...), ainsi que les besoins logistiques seront étudiés tout au long du projet pour prendre en compte les spécificités de chaque espace, en veillant à la cohérence de l'offre de service globale.

Université de Nantes
Février 2018

Rédaction : Direction des systèmes d'information et du numérique

Composition : Direction de la communication



UNIVERSITÉ DE NANTES